



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TAEKWONDO ATHLÈTES IDENTIFIÉS Définition, critères de sélection et bénéfices

La Fédération Québécoise de Taekwondo identifie selon les règles fixées par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), chaque année, un certain nombre d'athlètes dits « identifiés », regroupés dans 4 catégories distinctes: Excellence, Élite, Relève et Espoir, sur les recommandations de la Fédération Québécoise de Taekwondo. Les dates d'inscription des athlètes identifiés se fait dans les diverses catégories du 1^{er} janvier au 31 décembre inclusivement de chaque année. Voici, en bref, les critères en vertu desquels s'effectue la sélection des « athlètes identifiés » :

ATHLÈTES IDENTIFIÉS «EXCELLENCE»

Il s'agit de tous les athlètes brevetés de niveau « senior » ou « développement » par Sport Canada. De plus, exceptionnellement et sur présentation de la justification appropriée au ministère, il pourrait s'agir d'un ou d'une athlète membre régulier de l'équipe canadienne senior.

C'est uniquement la FQT qui peut faire une demande d'identification à titre exceptionnel au niveau « excellence» auprès du MEES.

ATHLÈTES IDENTIFIÉS DES NIVEAUX « ÉLITE » ET « RELÈVE »

Les athlètes identifiés niveau « Élite » sont les athlètes féminins et masculins seniors qui obtiennent le plus haut pointage en date du 31 décembre selon le Système de classement cumulatif des athlètes québécois adopté par la FQT. Le MELS octroie à la FQT un maximum de 12 places, 6 places pour les athlètes masculins et 6 places pour les athlètes féminines dans la section « Élite ». Si les places ne sont pas comblées par des seniors, la Fédération pourrait les combler par des athlètes juniors selon les mêmes critères.

Les athlètes âgés plus que 21 ans maximum au 31 décembre de l'année encours ne sont pas identifiés de niveau « Relève ». Les athlètes « Relève » sont choisis en fonction du Système de classement cumulatif des athlètes québécois. Toujours en suivant l'ordre, un maximum de 4 athlètes seniors féminins et de 4 athlètes seniors masculins qui suivent au pointage sont inscrits sur la liste. Les 4 dernières places de chaque groupe sont réservées aux meilleurs athlètes juniors en fonction du Système de classement cumulatif des athlètes québécois. Si les 4 premières places ne sont pas occupées par des athlètes seniors, elles peuvent être attribuées à des athlètes juniors. Le MELS octroie à la FQT un maximum de 16 places, 8 places pour les athlètes masculins et 8 places pour les athlètes féminines dans la section « Relève ».

N.B : Une autre condition s'ajoute pour faire partie de la liste des athlètes identifiés : Chaque athlète dont le nom apparaît sur la liste doit détenir au moins un podium pour l'un ou l'autre des événements nationaux (championnat canadien, épreuve de la sélection de l'équipe nationale), un tournoi Open reconnu par la FQT ou être champion de la Coupe Québec (1^{ère} place pour l'ensemble des sélections) de l'année de référence, ou se classer parmi les 5 meilleurs athlètes de sa catégorie de poids au Canada en date de mise à jour.

L'année de référence : 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année qui vient de se terminer



ATHLÈTES IDENTIFIÉS DE NIVEAU «ESPOIR »

Athlètes identifiés « Espoir »

Tout athlète Senior ou Junior ceinture noire participant aux tournois de sélection de l'équipe provinciale (Coupe Québec Catégorie A et B: 2 à 3 tournois annuels destinés aux ceintures bleu noires d'élite)';

Pour résumer, la catégorie A ou « Élite » s'adresse aux athlètes :

- ✓ Cadet, juniors et seniors, Ceintures noires.
- ✓ De groupe d'âge cadet, junior et senior.
- ✓ Qui ont déjà participé à une compétition « Sélection Équipe Québec » ou à un Championnat National au cours des 2 dernières saisons.
- ✓ Qui ont déjà participé à une compétition de niveau compétitif de la catégorie « B » la saison précédente.

La catégorie « B » se situe entre le niveau participatif (compétitions couleurs) et le niveau élite (les Sélections). Ce niveau de compétition a été mis en place pour éviter un passage trop brusque du niveau participatif, au niveau élite.

La catégorie « B » s'adresse aux athlètes :

- ✓ En développement cadet, juniors et seniors, Ceintures rouges barre noire et noires.
- ✓ De groupe d'âge cadet, junior et sénior « U15 ».
- ✓ Qui n'ont pas encore participé à une compétition « Sélection Équipe Québec ».
- ✓ Qui participent au réseau de compétition participatif depuis minimum 2 années.

ou

Tout athlète ayant participé à au moins l'un des tournois du réseau de tournois provinciaux de la FQT au cours de la saison en tant que ceinture verte et plus (U13 et+);

ou

Tout athlète ayant remporté l'or dans l'une des catégories ciblées lors des finales régionales des Jeux du Québec en vue des finales provinciales; ceinture verte et plus

est automatiquement considéré comme « Espoir » par la Fédération Québécoise de Taekwondo.

LES AVANTAGES POUR LES ATHLÈTES IDENTIFIÉS

Il n'y a pas que le crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau qui soit un avantage pour les athlètes identifiés. Il y a d'autres avantages en matière de soutien financier, de services scientifiques et médicaux sportifs ainsi que du soutien pour les athlètes qui sont aux études.

L'athlète identifié confère plusieurs avantages et bénéfices au taekwondoïste ainsi identifié :

SOUTIEN FINANCIER

Crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau

(Il s'agit d'une mesure fiscale inscrite dans la Loi de l'impôt. On ne doit pas référer à ce crédit comme étant un programme du Ministère ou de la fédération.)

Seuls les athlètes résidant au Québec et identifiés par la fédération Québécoise de Taekwondo auprès du



ministère peuvent avoir droit, pour l'année fiscale visée, à un crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau.

Pour demander ce crédit d'impôt, les athlètes doivent reporter à la ligne 462 de leur déclaration de revenus provinciale, le montant qui figure à ce titre sur l'attestation délivrée par le Ministère. De plus, ils doivent conserver l'attestation pour pouvoir la fournir, sur demande, à Revenu Québec.

http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/athlete_haut_niveau/default.aspx

<http://www.mels.gouv.qc.ca/athletes-entraîneurs-et-officiels/soutien-financier-et-services/credit-dimpot/>

Valeur des crédits remboursables

| Niveaux d'athlètes identifiés | Excellence | Élite | Relève |
|-------------------------------|------------|----------|----------|
| Sport individuel | 4 000 \$ | 4 000 \$ | 2 000 \$ |

Le Secteur du Loisir et du Sport du Ministère délivre directement aux athlètes, au cours du mois de février, les attestations officielles du ministère à joindre à leur déclaration de revenus. Il est donc très important que les athlètes informent leur fédération sportive québécoise de tout changement d'adresse.

Programme Équipe Québec

Le Programme Équipe Québec consiste à offrir aux athlètes québécois (athlètes identifiés de niveau « excellence ») qui participent régulièrement à des compétitions sur la scène internationale un appui financier leur permettant de bénéficier d'une situation plus stable.

<http://www.mels.gouv.qc.ca/athletes-entraîneurs-et-officiels/soutien-financier-et-services/programme-equipe-quebec/>

Programmes de bourses coordonnés par Sport-Québec

Le Ministère confie à Sports-Québec le mandat de coordonner des programmes provinciaux de bourses aux athlètes. Ces programmes d'assistance financière sont destinés aux athlètes identifiés des niveaux : « excellence », « élite », « relève » ou « espoir ».

<http://www.sportsquebec.com/pages/programmes-de-bourses.aspx>

Les différents programmes de bourses offerts aux athlètes proviennent des Fondations suivantes

- Club de la médaille d'or
- Fondation de l'athlète d'excellence du Québec
- Fondation Nordiques
- Fondation Sport-Études

Fondation de l'athlète d'excellence du Québec

Le Ministère soutient la FAEQ pour consolider le programme de bourses universitaires, offrir des bourses aux athlètes identifiés des niveaux « excellence », « élite » ou « relève » et collaborer avec Sports-Québec à la coordination des bourses.

<http://www.faeq.com/>

SERVICES SCIENTIFIQUES ET MÉDICAUX SPORTIFS

Le Ministère confie à l'Institut national du sport du Québec <http://insquebec.org/>, le mandat d'assurer à tous les athlètes identifiés de niveau « excellence » les services de soutien à la performance.

Programme d'accompagnement en services médico-sportifs et en sciences du sport pour athlètes identifiés des niveaux « élite » et « relève ».

Le Ministère confie également à l'Institut national du sport du Québec (INS Québec) le mandat d'offrir des services scientifiques et médico-sportifs aux athlètes identifiés élite et relève par via la fédération québécoise de Taekwondo. Les buts du programme sont d'aider à développer le talent grâce à un suivi



continu de l'athlète et/ou de l'entraîneur et de contribuer à placer des athlètes québécois sur les équipes canadiennes.

C'est dans ce cadre que les fédérations québécoises peuvent soumettre annuellement à l'INS Québec une demande de soutien financier pour les athlètes identifiés des niveaux « élite » et « relève ».

Liste des centres régionaux d'entraînement multisports

Ces centres régionaux d'entraînement multisports sont reconnus par l'INS Québec selon des critères de reconnaissance qui ont été convenus avec le Ministère.

Les athlètes identifiés des niveaux « élite » et « relève » peuvent, le cas échéant, recevoir des services scientifiques et médico-sportifs du centre d'entraînement multisports de leur région :

- Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides www.cdesl.ca
- Conseil de développement du sport de Gatineau www.sportgatineau.ca
- Excellence sportive de Sherbrooke www.excellencesportive.com
- Centre régional d'entraînement et d'événements de la Mauricie www.creem.ca
- Conseil du sport de haut niveau de Québec <http://www.cshnq.org/>
- Excellence Sports Laval <http://www.sportslaval.qc.ca/page/10>
- Excellence sportive de l'île de Montréal info@esimontreal.ca

SOUTIEN POUR LES ATHLÈTES AUX ÉTUDES

Programmes sport-études reconnus

Au secondaire, il existe plus de 400 programmes [Sport-études](#) reconnus par le Ministère au Québec. Ces programmes permettent aux athlètes identifiés des niveaux « excellence », « élite », « relève » ou « espoir », d'intégrer l'entraînement sportif à leurs études.
<http://www.mels.gouv.qc.ca/athletes-entraîneurs-et-officiels/sport-etudes/>

Aide à la pension et au déplacement

Pour les programmes Sport-études au secondaire, seuls les élèves-athlètes identifiés des niveaux « excellence », « élite », « relève » ou « espoir », sont admissibles.

Certains athlètes de calibre national ou international scolarisés en dehors des programmes Sport-études sont toutefois considérés s'ils sont reconnus comme tels par le Ministère.
<http://www.mels.gouv.qc.ca/athletes-entraîneurs-et-arbitres/sport-etudes/aide-financiere/#c1433>

Alliance Sport-Études

Les athlètes identifiés des niveaux « excellence », « élite », « relève » ou « espoir » par chaque fédération sportive québécoise auprès du Ministère sont admissibles au programme de l'Alliance Sport-Études qui offre des services adaptés d'encadrement pédagogique aux athlètes québécois de haut niveau qui poursuivent des études supérieures collégiales ou universitaires.
<https://alliance.alliancesportetudes.ca/>